



COMPTE RENDU

Assemblée Générale du 23 Novembre 2019

ORDRE DU JOUR :

- 1) Rapport du Président
- 2) Rapports financiers
- 3) Renouvellement par tiers du C A
- 4) La gestion du port par le Conseil Départemental (CD) et sa Société Publique Locale (SPL)
 - Bilan Conseil Portuaire Juin 2018 (CP)
 - Bilan Comité Local des Usagers du Port Plaisance (CLUPP)
 - Bilan SPL
 - Préparation Conseil Portuaire Novembre 2018
- 5) Actions
- 6) Questions diverses

POT DE L'AMITIE

1) Rapport du Président

Tenue de l'Assemblée Générale

- Cette année notre effectif est en diminution, 6 non renouvelants, 9 départs de St Vaast dont 7 ventes de bateaux, 2 départs pour non satisfaction et 8 nouveaux adhérents
- Nous sommes 74 adhérents représentant 74 navires
- Pour que cette AG puisse se tenir valablement le quorum à atteindre doit être de 30% de l'effectif global de l'Association.
- 23 adhérents sont présents, 22 pouvoirs, soit 55 présents et représentés, le quorum de 23 est atteint.
- Cette assemblée peut donc avoir lieu et les décisions seront approuvées à la majorité simple des présents et représentés.

Compte rendu AG du 24 Novembre 2018

Aucune remarque n'étant formulée,

- Voix contre : 0
- Abstentions : 0
- Adopté à l'unanimité

Actions 2019

Les actions majeures pour cette année écoulée :

- Mars 2019, réunion AUPPSV/Société Publique Locale (SPL)
- Juin 2019 réunion du Conseil Portuaire (CP)
- Juin 2019, réunion du Comité Local des Usagers Permanents du Port de Plaisance (CLUPPP)

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





Association des Usagers du Port de Plaisance de Saint Vaast

A.U.P.P.S.V

- Octobre 2019, Conseils Municipaux St Vaast
- Novembre 2019, réunions AUPPSV/SPL
- Novembre 2019, Assemblée Générale UNAN Manche
- Novembre 2019, Assemblée Générale AUPPSV
- Novembre 2019, préparation réunion du Conseil Portuaire (CP)

Le Président rappelle la composition du collège « Plaisancier » au Conseil Portuaire

Titulaires :	Georges COURTAY	Suppléants :	François TAILLE
	Lucien POIROT		Arnaud RENARD-EWYNTER
	Philippe LEMOULT		Philippe RICHARD
	Jean RIBY		Claude SANTERRE

Certaines de ces actions ont donné lieu à compte rendu que vous pouvez retrouver sur le site (accès protégé)
Tous les comptes rendus ont été transmis par courriel à tous les adhérents.

Président et Vice-président se sont rendus à l'Assemblée Générale de l'Unan Manche à Dinard. Pour cette AG un forum a été organisé et près d'une cinquantaine d'associations des départements 22, 35 et 50 y ont été invitées. Aucune association du 50 n'était présente. Cette opération sera répétée dans un lieu plus proche des associations du 50.

Après avoir entendu les rapports financiers et procédé au renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration, la gestion du port par le Conseil Départemental et sa SPL sera abordée plus en détail.

2) Rapports financiers

Bilan financier 2019

Le trésorier présente son bilan financier de l'exercice 2019 (diapo n°3).

Nous avons quitté « La Poste » pour un compte au « Crédit Mutuel » avec lequel nous n'aurons pas de frais de tenue de compte. La fermeture du compte de « La Poste » nous a quand même coûté 75 €.

Le « Crédit Mutuel » nous a permis au travers de l'association qui lui est affiliée « HelloAsso » d'obtenir gratuitement un kit buvette (nappes, assiettes, gobelets) ainsi que l'impression de 50 flyers que nous allons pouvoir distribuer auprès des plaisanciers.

Parmi les dépenses 2 vitrines ont été installées à proximité de la capitainerie au dessus de la boîte aux lettres. L'une d'elles a déjà été vandalisée (serrure collée). Cela doit permettre de diffuser de l'information beaucoup plus largement à l'ensemble des plaisanciers tout en essayant de nous faire connaître. L'idéal aurait été de les mettre face au ponton G.

Les frais de suivi ont concerné la SPL, Merceron et Lauraur (Marina) auprès de la société Infogreffe afin d'obtenir les différents documents d'analyse de ces 3 sociétés.

Prévision de Budget 2020

Le trésorier présente le budget 2020 (diapo n°4).

L'association est adhérente à l'Union Nationale des Associations de Navigateurs, région Manche qui regroupe les départements 22, 35, 50, moyennant une cotisation de 2€ par adhérent. Lucien POIROT en est le vice-président représentant le 50.

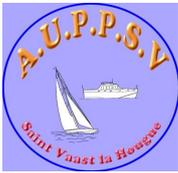
Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





Association des Usagers du Port de Plaisance de Saint Vaast

A.U.P.P.S.V

Depuis 2019 nous avons une assurance couvrant notre responsabilité civile et juridique. Budget 2020 tendu et ne nous permettant pas beaucoup d'actions.

Vote du quitus bilan 2019 et approbation budget 2020

Quitus au trésorier pour son bilan financier 2019 :

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Quitus est donné à l'unanimité.

Vote du budget provisionnel 2020 :

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Le budget prévisionnel est adopté à l'unanimité.

3) Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration

Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration comme les statuts le prévoient (par tiers tous les ans)(diapo n°6).

Sont sortants en 2019 : Gibert DOUCET
 Christian MASSON

Cooptée en 2019 : Viviane BONDET

Se représentent : Gilbert DOUCET
 Christian MASSON

Se présente : Viviane BONDET

2 postes à pouvoir pas de candidats

Le Président insiste sur le fait que nous aurions besoin de quelques personnes supplémentaires pour prendre en charge quelques actions afin de faire connaître l'association. Peu de plaisanciers nous connaissent. Rappelons que sur 640 navires nous ne sommes que 74.

Pour que cela fonctionne il faut aussi que les plaisanciers aient envie de nous rejoindre or près de la moitié du parc sont des petits bateaux qui utilisent à minima les infrastructures du port. Leurs propriétaires ne se sentent pas concernés.

Il y a quand même des contacts avec l'association des pêcheurs, le Président ayant été invité à leur précédente Assemblée Générale. Certains de leurs membres sont également membres de l'AUPPSV.

Pas d'échange avec le Yatch Club bien que quelques membres soient également à l'AUPPSV.

Le vote à main levée est adopté à l'unanimité

Qui est contre la réélection de Gibert DOUCET ?

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Réélection à l'unanimité de Gilbert DOUCET

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





Qui est contre la réélection de Christian MASSON ?

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Réélection à l'unanimité de Christian MASSON

Qui est contre l'élection de Viviane BONDET ?

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Election à l'unanimité de Viviane BONDET

Félicitations à notre nouveau membre

4) Gestion du port par le Conseil Départemental (CD) et sa Société Publique Locale (SPL)

4-1) Conseil Départemental (diapo n°7 et comptes rendus de réunions sur site)

En Décembre 2017, le Conseil Départemental a défini ses orientations stratégiques 2016-2021 avec feuille de route pour la SPL accompagné d'une concession de service public en date du 1^{er} Avril 2014 dont l'échéance est fixée au 31 Décembre 2043.

Le Conseil Départemental a en charge l'organisation des réunions des Conseils Portuaires (2 fois par an) et de la réunion du Comité Local des Usagers Permanents du Port de Plaisance (CLUPPP) selon les règles définies par le Code des Transports qui intègre depuis 2015 le Code des Ports

Il reçoit, 1 fois par an, un rapport détaillé, de la part de la SPL, sur l'activité et les comptes financiers du port de l'année précédente.

4-2) Société Publique Locale (SPL)

Constitution du Conseil d'Administration (diapo n°8)

4-3) Conseil Portuaire du 24 Juin 2019 (comptes rendus AUPPSV et compte rendu Agence Portuaire sur site)

- Bilan global 2018 (diapos n°9 et n°14)
 - Solde excédentaire de 38 469 € avant impôts
 - Budget prévisionnel 2019 excédentaire à 131 702 €
- Présentation du rapport d'activité 2018 et prévisionnel 2019 par la SPL (diapos n°10-11)
 - Domaine économique
 - ✓ Les chiffres donnés pour 2019 ne le sont que sur 10 mois
 - ✓ Les navires professionnels sont ceux du ponton L
 - ✓ Les navires de passage sont ceux qui se trouvent le long du quai et payant des droits de port
 - Domaine technique
 - ✓ Pour les travaux de voirie des quais de Tourville et Vauban, la SPL n'a pris en charge que la partie peinture de matérialisation des emplacements de parking
 - ✓ Pas d'aménagement de points de pêche mais signature d'une AOT avec les pêcheurs concernés. Une dizaine.
 - ✓ Reprise bande de roulage élévateur supprimée en attendant la mise en place du Comptoir Touristique et Culturel

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





- Présentation du compte de résultat 2018 par la SPL (diapos n°12-13)
 - Les dépenses présentées sont hors carburant, hors impôts et les recettes intègrent les bénéfices obtenus par la vente du carburant
 - Les charges externes représentent tous les frais propre au port. Y sont compris les frais de dragage qui sont du fonctionnement et qui sont financés avec les provisions faites depuis 2002.
 - A la question « Y a-t-il eu une économie électrique avec l'installation des nouveaux pontons et leurs bornes temporisées ? », l'analyse de la comptabilité 2019 nous donnera un point de comparaison.
 - Les redevances locations concernent la Marina, le chantier Bernard, mise à disposition de la zone technique à Cotentin
- Présentation comparative des comptes de résultats St Vaast, Portbail et Barfleur (diapos n° 14-15)
 - Solde St Vaast 2018 : 38 469 €
 - Solde Portbail 2018 : - 38 494 €
 - Solde Barfleur 2018 : 5 564 €
 - Solde comptes annuels SPL 2018 : 18 506 €
- Remarques
 - De 2015 à 2018 le port de Portbail est toujours déficitaire
 - Le solde SPL inclus des actions spécifiques subventionnées par le Département
 - Comme toute société, la SPL se doit de verser des impôts sur les revenus de chaque port
 - Sur l'état comparatif, à partir des prévisions 2020, Barneville-Carteret qui intègre la SPL en 2020 est présenté avec un déficit budgétaire de 218 000 €

4-4 Comité Local des Usagers Permanents du Port de Plaisance (CLUPPP) du 24 Juin 2019 (diapo n°16 et comptes rendus – AUPPSV et Agence Portuaire sur site)

- Le Cluppp est composé de 110 membres. 11, seulement, étaient présents à cette réunion.
- Présentation des comptes résultats SPL de 2018, obligatoire
- Présentation du dévasement
- Demande d'une enquête de satisfaction orientée « plaisanciers » et non pas « visiteurs »
- Douches gratuites comme cela se fait maintenant à Barneville-Carteret et Dielette
- Fin de non recevoir pour une augmentation du nombre de nuitées accordées à la carte « passeport Escales »
- Pour les parkings c'est la policière municipale qui en fait la surveillance
- Pontons C, D, E dont le nettoyage, au gel de javel, a été fait en Octobre alors qu'il était demandé depuis Juin. Manque de personnel annoncé par la SPL et plus rapide qu'au karcher. Pas forcément très écologique
- Il existe bien un cahier de doléances qu'il faut demander à la capitainerie. La dernière doléance remonte à 2018. Il a été demandé qu'il soit accessible dans le hall d'accueil de la capitainerie
- Les campings cars ne sont autorisés que pour les résidents mais sans autorisation de vivre à bord

4-5 Compte rendu réunions AUPPSV/SPL (diapo n°17-18 et comptes rendus sur site)

- L'objectif des ces réunions est d'obtenir l'amélioration de la gestion du port
- Est abordé, à nouveau, la location des bateaux à quai. Le Président a assisté en Juin à un séminaire organisé par Légisplaisance sur ce sujet. Présents à ce séminaire, professionnels du nautisme, plaisanciers, représentants des plates formes de location, représentant de l'état, avocats. Se pose

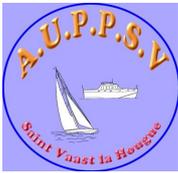
Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





Association des Usagers du Port de Plaisance de Saint Vaast

A.U.P.P.S.V

quand même les problèmes d'assurance, de consommation des fluides, d'environnement. La SPL doit mettre en place une réglementation pour cette nouvelle activité qui devra être incluse dans le règlement de police du port de St Vaast. Deux ports bretons ont interdit cette activité. Sommes en attente d'une réglementation nationale.

- On y retrouve les mêmes thèmes abordés qu'en Cluppp
- Présentation des comptes financiers par l'expert comptable de la SPL. En fonction des informations données et des documents fournis une étude plus approfondie des comptes sera faite. Il existe une comptabilité propre à chaque port. Une synthèse sera alors présentée (capitaux propres, provisions).
- Cependant cette comptabilité n'est pas officielle car seuls les comptes consolidés de la SPL sont publiés au Tribunal de Commerce
- L'objectif du département est d'intégrer les 14 ports départementaux dans la SPL. A ce jour nous avons, St Vaast, Barfleur, Portbail, Omonville, Port Racine, Goury. Le prochain sera Barneville-Carteret. Les suivants devraient être Dielette, Granville, Cherbourg (plaisance)
- A la question « Que se passera t-il si un port dépose le bilan ? » Pas d'avis
- Autres désaccords avec les représentants du département et de la SPL :
 - ✓ Les redevances annuelles sont considérées comme des tarifs d'outillage et non pas des droits de port
 - ✓ La gestion du port n'est pas considérée comme un Service Public à caractère Industriel et Commercial (SPIC)

4-6 Conseil Portuaire du 25 Novembre 2019 (selon les documents fournis avant la séance)

- Ordre du jour (diapo n°19)
 - Le premier ordre du jour n'étant pas conforme au Code des Transports, le Président en a demandé la correction, tout particulièrement pour l'atterrissage financier 2019 et la prévision du budget 2020
- Présentation du rapport d'activité partiel 2019 et prévisionnel 2020 (diapos n°20)
 - Travaux 2019, dragage du port, travaux voirie
 - Travaux 2020, modification zone technique, procédé Seabin, joints jetée feu vert, panneaux information pour les vieux gréements. Le procédé Seabin est un système d'auto-nettoyage du bassin qui nécessitera un entretien journalier pour assurer son bon fonctionnement. Plusieurs équipements seront nécessaires
- Présentation du résultat analytique partiel 2019 (diapo n°21)
 - St Vaast : 63 438 €
 - Portbail : 23 615 €
 - Barfleur : 8 638 €
- Présentation de la prévision budget 2020 (diapo n°22)
 - St Vaast : 50 656 €
 - Portbail : 261 997 €
 - Barfleur : - 2 859 €
 - Barneville-Carteret : - 218 854 €
- L'ensemble de ces résultats financiers sont obtenus par un jeu savant de provisions que nous allons examiner
- Présentation tarifs 2019 (diapo n°23-24-25-26)
 - Augmentation annoncée à 0.83% correspondant à l'indice INSEE

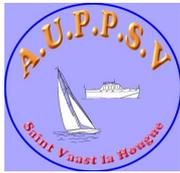
Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





- Pas de tarifs Cotentin Nautic
- Offres de fidélité
 - ✓ Plaisanciers en séjour court, inférieur au mois, carte de fidélité
 - ✓ Plaisanciers en séjour long, supérieur au mois, 5% de remise au delà de la 3^{ème} année
 - ✓ Plaisanciers résidents des ports de la SPL, 2 nuitées gratuites par an hors période 14 Juillet – 15 Août

5) Informations

5-1 Dragage (diapo n°27)

- Fin des travaux le 15 Octobre 2019
- Beaucoup de retard dû à la quantité de macro-déchets extraits entraînant de nombreux arrêts machine
- Malgré la demande du Président, lors de l'enquête publique, nous n'avons pas eu accès à l'ensemble des documents de suivi de cette opération
- Une bathymétrie a été présentée lors du Conseil Portuaire du 24 juin sans pouvoir obtenir le document
- Une nouvelle bathymétrie doit être présentée au prochain Conseil Portuaire
- Compte tenu des premiers éléments le volume de sédiments sera moins important que le prévisionnel
- Quelques photos qui se trouvent sur le site

5-2 Comptoir culturel (diapo n°28-29-30-31)

- Il intégrera la gestion des activités de Tatihou, l'office du tourisme et l'école de voile
- Plaisanciers peu intégrés dans le projet et nos remarques ont été transmises à Gilles AUGER (2 réunions, Décembre 2018 et Janvier 2019)
- Les dernières informations sur le projet ont été obtenues lors des Conseils Municipaux d'Octobre 2019
- Présentation de l'implantation des bâtiments (zones A et B)
- Cout total des bâtiments : 4,2 M€
 - ✓ Département : 1 627 000 €
 - ✓ Communauté d'Agglomération : 1 041 000 €
 - ✓ Mairie : 1 430 000 €
- Réorganisation de la zone technique à la charge de la SPL (projet à venir) avec une participation du département à la hauteur de 800 000 € (budget non voté)
- En attente du permis de construire début 2020, la mise en place d'une enquête publique n'étant pas envisagée
- Pour les élus St Vaastais la mise en place de l'école de voile est impérative

5-3 Fête de la mer 2020 (diapo n°32)

- Organisation de la Fête de la mer le 26 Juillet 2020
- Président du comité d'organisation : Gilbert DOUCET
- Une animation sur 3 jours devrait accompagner cette manifestation
- L'AUPPSV y participera, Jean Pierre GODEY sera notre représentant auprès de ce comité

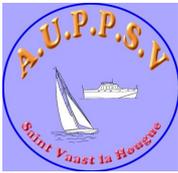
Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





5-4 Comité Local des Usagers Permanents du Port (CLUPPP - diapo n°32)

- Année électorale : élection des membres du Cluppp au Conseil Portuaire
- Chaque plaisancier recevra, avec sa facture 2020, la fiche d'inscription au Cluppp
- Une information complète sera diffusée par le Président
- Il serait souhaitable que tous nos adhérents soient inscrits au Cluppp
- Il est impératif que des membres de l'association soient présents au Conseil Portuaire

5-6 Extension Barneville-Carteret

- Les travaux de dragage du chenal ont commencé
- Suite à la convention signée avec le département, la SPL est maître d'œuvre du projet dont le montant s'élève à 6 M€. le département prendra à sa charge 1.2 M€. La SPL financera le reste, 4.8 M€, par un emprunt sur 15 ans au taux de 0.48%

7) Questions Diverses

- Que se passe t-il si le propriétaire d'un navire manœuvre sur l'une des cales à l'aide d'une voiture non référencée ? Question à poser
- Un plaisancier fait remarquer qu'aucun représentant des gestionnaires n'est présent. Le Président répondant qu'il n'y avait pas eu d'invitation

Intervention de Lucien POIROT

- Rappel de l'assemblée de 2018 au cours de laquelle j'annonçais que je ne solliciterai pas un nouveau mandat de président à partir de l'année 2020
- Le Conseil d'Administration qui s'est tenu avant cette AG 2019 n'a pas permis de dégager une candidature à cette fonction
- Sans président l'association était obligatoirement en sommeil ou dissoute, ce qui n'était pas souhaitable compte tenu des résultats obtenus
- L'année 2020 étant une année électorale pour désigner nos représentants au Conseil Portuaire

En accord avec les membres du Conseil d'Administration, j'ai accepté de reprendre pour un an le poste de président

Avec les membres du CA nous avons à réfléchir :

- Sur une communication plus positive
- Sur un apport autre que l'information

Toutes les bonnes idées de nos adhérents seront les bienvenues

Le Président clôture alors cette assemblée générale et invite les participants au pot de l'amitié.

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>

